

Rejeté

B.S. 2012
2^{ème} Commission

<p style="text-align: center;">POUR UNE AMELIORATION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AU PROGRAMME « HABITER MIEUX » Vœu présenté par les conseillers généraux du Groupe Centre et Indépendants</p>

Rappel :

Dans le cadre des « Investissements d'avenir », l'Etat a décidé en 2010 de lancer le programme « Habiter Mieux », destiné aux propriétaires occupants, pour la rénovation thermique de leur logement.

Notre collectivité a décidé de s'associer à ce dispositif lors de la réunion du 14 avril 2011.

A l'issue de la commission permanente du 4 juin dernier, 80 ménages auront bénéficié de l'aide départementale cette année, sur un objectif affiché de 600 dossiers, soit 13%.

Modifications apportées le 2 avril 2012 :

Par un décret du 2 avril 2012, le précédent Gouvernement a amélioré la réglementation des aides du fonds thermique des logements privés.

Outre l'augmentation de l'aide à la solidarité énergétique qui passe de 1.100 à 1.600 €, l'amélioration porte sur l'assouplissement des critères. Ainsi, pour des travaux simples, comme le changement d'une chaudière ou des travaux d'isolation, le propriétaire est dispensé d'avoir recours à un opérateur spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il peut choisir un accompagnement technique réalisé par un tiers à titre gracieux.

Proposition :

Par ce vœu, les élus du Groupe Centre et Indépendants proposent de modifier la délibération prise le 14 avril 2011, en ne conditionnant plus l'aide départementale à un opérateur agréé pour les travaux simples évoqués ci-dessus. Le dispositif départemental serait ainsi conforme à la réglementation en vigueur.